



Séance du Conseil Municipal en date du 29 octobre 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

- Délibération n° 2024/29 : **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MME WILLMANN, SECRETAIRE DE MAIRIE - Approuvée**
- Délibération n° 2024/30 : **FORMATION PREMIERS SECOURS - Approuvée**
- Délibération n° 2024/31 : **LOCATION DE TERRE - Approuvée**
- Délibération n°2024/32 : **ADHESION DE LA COMMUNE D'HOUVIN HOUVIGNEUL AU SYNDICAT DES VALLEES DU GY ET DE LA SCARPE AU 1^{ER} JANVIER 2025 – Approuvée**
- Délibération n°2024/33 : **REMBOURSEMENT ASSURANCE – Approuvée**
- Délibération n°2024/34 : **ACHAT D'UN TERRAIN RUE DE LA POSTE -ABROGATION-Approuvée**
- Délibération n°2024/35 : **DEGATS CLOTURE D'UN PARTICULIER – Approuvée**
- Délibération n°2024/36 : **TRAVAUX SALLE DES FETES – CHOIX DES ENTREPRENEURS – Approuvée**
- Délibération n°2024/37 : **TRAVAUX RUE AUBIGNY SUITE DE L'APPEL D'OFFRE – Approuvée**
- Délibération n°2024/38 : **PRISE EN CHARGE DES DEPENSES AU COMPTE 623 – Approuvée**
- Délibération n°2024/39 : **TRAVAUX DE BORDURATION ET TROTTOIRS SUR LA RD 339 RUE D'ARRAS – DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DU M.M.U ET DES AMENDES DE POLICE – Approuvée**
- Délibération n°2024/40 : **AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE - DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DU FARDA – Approuvée**
- Délibération n°2024/41 : **TRAVAUX RUE AUBIGNY - DEMANDE DE SUBVENTION PREFERATORALE AU TITRE DE LA DSIL – Approuvée**
- Délibération n°2024/42 : **TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX - DEMANDE DE SUBVENTION PREFERATORALE AU TITRE DE LA DSIL – Approuvée**
- Délibération n°2024/43 : **INSTALLATION PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES - DEMANDE DE SUBVENTIONS PREFERATORALE ET DEPARTEMENTALE AU TITRE DE LA DSIL ET DU FARDA – Approuvée**

Le Maire,
CAPRON Nicolas



COMMUNE DE HABARCO**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 25 octobre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, Thierry ROBERT, Laurent POUDROUX, Florent ACTHERGAL

Etaient absents excusés :

Sébastien BEUGIN donne pouvoir à Nicolas CAPRON

Hélène LARDIER donne pouvoir à Pierre HENRY

Christine CHABE donne pouvoir à Paul DAVANNE

Pierre CHABE donne pouvoir à Olivier GALLET

M Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 29 octobre 2024

**OBJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MME WILLMANN,
SECRETAIRE DE MAIRIE**

Monsieur le Maire explique que le CDD de 2 ans de Mme WILLMANN arrive à échéance le 17 novembre 2024. Afin de continuer le travail engagé, il propose la reconduction du contrat.

Eu égard à la nature des fonctions et des besoins du service public spécifique (tâches de secrétariat de mairie), l'emploi sera susceptible d'être occupé par un agent contractuel, conformément à l'alinéa 5 de l'art. 3 de la loi n°84-53 du 26/01/1984. Le cas échéant, le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée jusqu'au 30 juin 2026. Toutefois, il indique que la durée des contrats successifs ne peut excéder un total de 6 années. Ainsi à l'issue de la période maximale de 6 ans, le contrat ne pourra être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application du dernier alinéa de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26/01/1984

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de renouveler le contrat de Mme Willmann et autorise le maire à signer les documents nécessaires

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 29 octobre 2024
Le Maire



COMMUNE DE HABARCO**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 25 octobre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Laurent DUIAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, Thierry ROBERT, Laurent POUDROUX, Florent ACTHERGAL

Étaient absents excusés :

Sébastien BEUGIN donne pouvoir à Nicolas CAPRON
Hélène LARDIER donne pouvoir à Pierre HENRY
Christine CHABE donne pouvoir à Paul DAVANNE
Pierre CHABE donne pouvoir à Olivier GALLET

M Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 29 octobre 2024

OBJET : FORMATION PREMIERS SECOURS

Monsieur le Maire expose, sur proposition d'un agent communal, la nécessité de faire acquérir à tous les agents de la commune les capacités nécessaires aux premiers secours.

Il propose pour cela de les inscrire à un stage de prévention secours civique de niveau 1 (PSC1).
Monsieur le maire, indique que plusieurs devis ont été demandés à divers organismes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire les agents de la commune (titulaire, stagiaire et contractuel) à la formation dispensée par les pompiers
- d'autoriser monsieur le maire à signer tous documents concernant cette formation.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 29 octobre 2024
Le Maire



COMMUNE DE HABARCO**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 25 octobre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEI, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Delphine MARECHIAL, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, Thierry ROBERT, Laurent POUDROUX, Florent ACTHERGAL

Etaient absents excusés :

Sébastien BEUGIN donne pouvoir à Nicolas CAPRON
Hélène LARDIER donne pouvoir à Pierre HENRY
Christine CHABE donne pouvoir à Paul DAVANNE
Pierre CHABE donne pouvoir à Olivier GALLET

M Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 29 octobre 2024

OBJET : LOCATION DE TERRE.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 janvier 2022 qui décidait de louer les terres communales comme suit :

- Une parcelle de 50a 40 ca sera louée à M. Serge CHABE.
- Une parcelle de 29a 60 ca sera louée à M. Daniel DIONET.
- Une parcelle de 71a 24 ca sera louée à Mme Christine CHABE.
- Une parcelle de 71a 23 ca sera louée à M. Pierre CHABE.
- Une parcelle de 71a 23 ca sera louée à M. Laurent BOLIN.

Il rappelle que le montant de la location en 2023 était de 260.37 € l'hectare (9 quintaux x 28.93 €) à l'hectare plus le paiement du tiers des impôts fonciers.

Il informe l'assemblée que le prix du quintal de blé est de 30.44 € pour 2024.

Il demande au Conseil de bien vouloir fixer le montant des fermages pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide louer les terres moyennant un fermage de 273.96 € l'hectare (9 quintaux x 30.44 €) et le paiement du tiers des impôts fonciers.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et au susdits.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 29 octobre 2024
Le Maire



COMMUNE DE HABARCO**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 25 octobre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, Thierry ROBERT, Laurent POUYROUX, Florent ACTHERGAL

Etaient absents excusés :

Sébastien BEUGIN donne pouvoir à Nicolas CAPRON

Hélène LARDIER donne pouvoir à Pierre HENRY

Christine CHABE donne pouvoir à Paul DAVANNE

Pierre CHABE donne pouvoir à Olivier GALLET

M Pierre HENRY est élu secrétaire,

SEANCE : 29 octobre 2024

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE D'HOUVIN HOUVIGNEUL AU SYNDICAT DES VALLEES DU GY ET DE LA SCARPE AU 1^{ER} JANVIER 2025

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération accompagnée de l'étude d'impact prise par le Syndicat des eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe dans sa réunion du 13 juin 2024 acceptant l'adhésion de la commune d'HOUVIN-HOUVIGNEUL au 1er janvier 2025.

Le Maire donne lecture de la délibération et de l'étude d'impact concernant les incidences de cette adhésion.

Il informe l'assemblée que chaque commune membre doit délibérer pour donner son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable à l'adhésion de la commune d'HOUVIN-HOUVIGNEUL au Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe au 1er janvier 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 29 octobre 2024
Le Maire



COMMUNE DE HABARCO**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 25 octobre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMFUX, Gilles VASSEUR, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, Thierry ROBERT, Laurent POUDROUX, Florent ACTHERGAL

Étaient absents excusés :

Sébastien BEUGIN donne pouvoir à Nicolas CAPRON

Hélène LARDIER donne pouvoir à Pierre HENRY

Christine CHABE donne pouvoir à Paul DAVANNE

Pierre CHABE donne pouvoir à Olivier GALLET

M Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 29 octobre 2024

OBJET : REMBOURSEMENT ASSURANCE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, du versement des Assurances Mutuelles de Picardie - CIVIS d'une somme de 150 €, dans le cadre de la protection juridique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte ce remboursement (3 abstentions)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 29 octobre 2024
Le Maire



COMMUNE DE HABARCO**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 25 octobre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, Thierry ROBERT, Laurent POUDROUX, Florent ACTHIERGAL

Etaient absents excusés :

Sébastien BEUGIN donne pouvoir à Nicolas CAPRON

Hélène LARDIER donne pouvoir à Pierre HENRY

Christine CHABE donne pouvoir à Paul DAVANNE

Pierre CHABE donne pouvoir à Olivier GALLET

M Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 29 octobre 2024

OBJET : ACHAT D'UN TERRAIN RUE DE LA POSTE – ABROGATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les échanges avec la famille Crépin au sujet de l'éventuel achat de la parcelle AA74, nommée usuellement « l'ancien cimetière » et la délibération du 12 aout 2024 approuvant l'achat pour un montant de 15 000€

Après de nouveaux échanges, la parcelle, d'une superficie de 884 m², est proposée au tarif ferme de 20 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil unanime,

- abroge la précédente délibération

Donne pouvoir au maire pour signer tous les actes référant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 29 octobre 2024
Le Maire



**COMMUNE DE HABARCO****Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 25 octobre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, Thierry ROBERT, Laurent POUDROUX, Florent ACTHERGAL

Etaient absents excusés :

Sébastien BEUGIN donne pouvoir à Nicolas CAPRON

Hélène LARDIER donne pouvoir à Pierre HENRY

Christine CHABE donne pouvoir à Paul DAVANNE

Pierre CHABE donne pouvoir à Olivier GALLET

M Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 29 octobre 2024

OBJET : DEGATS CLOTURE D'UN PARTICULIER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un particulier a fait la requête d'une prise en charge de réparation de ses clôtures suite à une éventuelle dégradation due au passage de la débroussailluse par l'employé communal.

Après en avoir délibéré, le conseil unanime, décide de ne pas donner suite à la demande faute de preuves évidentes de la responsabilité de l'employé communal.

Donne pouvoir au maire pour signer tous les actes référant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 29 octobre 2024
Le Maire



COMMUNE DE HABARCO**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 25 octobre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, Thierry ROBERT, Laurent POUDROUX, Florent ACTHERGAL

Etaient absents excusés :

Sébastien BEUGIN donne pouvoir à Nicolas CAPRON
Hélène LARDIER donne pouvoir à Pierre HENRY
Christine CHABE donne pouvoir à Paul DAVANNE
Pierre CHABE donne pouvoir à Olivier GALLET

M Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 29 octobre 2024

OBJET : TRAVAUX SALLE DES FETES – CHOIX DES ENTREPRENEURS

Monsieur le Maire rappelle la nature des travaux concernant la salle des fêtes à savoir la toiture, l'électricité et la réfection du sol.

3 devis par thématique (à cahier des charges identiques) ont été présenté au conseil municipal

Après en avoir délibéré, le conseil unanime :

- Opte pour confier les travaux de désamiantage à l'entreprise la moins disante financièrement
- Opte pour confier les travaux de toiture à l'entreprise la moins disante financièrement
- Opte pour confier les travaux d'électricité à l'entreprise la moins disante financièrement

Ne souhaite pas se prononcer sur les travaux de sol pour le moment, d'autres études étant en cours.

Donne pouvoir au maire pour signer tous les actes référant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
A Habarq, le 29 octobre 2024
Le Maire



COMMUNE DE HABARCO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 25 octobre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, Thierry ROBERT, Laurent POUDROUX, Florent ACTHERGAL

Etaient absents excusés :
Sébastien BEUGIN donne pouvoir à Nicolas CAPRON
Hélène LARDIER donne pouvoir à Pierre HENRY
Christine CHABE donne pouvoir à Paul DAVANNE
Pierre CHABE donne pouvoir à Olivier GALLET

M Pierre HENRY est élu secrétaire.
SEANCE : 29 octobre 2024

OBJET : TRAVAUX RUE AUBIGNY SUITE DE L'APPEL D'OFFRE

Monsieur le Maire informe que suite à la délibération du 11 avril 2023 lançant la consultation pour les travaux de la rue d'Aubigny. La commission d' appel d'offres s'est réuni pour l'ouverture des plis le vendredi 4 octobre 2024. Le bureau d'étude ERC a présenté son analyse avec les critères suivants :

- Prix des travaux : 60%
- Valeur technique sur la base du mémoire technique : 40%

L'entreprise DS Travaux a été retenue, selon ces critères :

Tableau récapitulatif et proposition de classement définitif :

ENTREPRISES	Critère n°1 PRIX /60	Critère n°2 VALEUR TECHNIQUE /40	TOTAL /100	CLASSEMENT
DS TRAVAUX	60.00	34	94.00	1er
BALESTRA/ CITIOS	47.24	38	85.24	2eme
ERTAGE ENERGIE	27.91	39	66.91	3eme
NGE ENERGIE	19.85	33.5	53.35	4eme
SPIE CITY NETWORKS	00.00	33	33.00	5eme

Après en avoir délibéré, le conseil (avec 1 abstention, un conseiller, engagé par sa profession n'a pas souhaité prendre part au vote) accepte le résultat de cet appel d'offres

Donne pouvoir au maire pour signer tous les actes référant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
A Habarcoq, le 29 octobre 2024
Le Maire



COMMUNE DE HABARCO**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 25 octobre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, Thierry ROBERT, Laurent POUDROUX, Florent ACTHERGAL

Etaient absents excusés :

Sébastien BEUGIN donne pouvoir à Nicolas CAPRON
Hélène LARDIER donne pouvoir à Pierre HENRY
Christine CHABE donne pouvoir à Paul DAVANNE
Pierre CHABE donne pouvoir à Olivier GALLET

M Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 29 octobre 2024

OBJET : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES AU COMPTE 623

Il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623

« Publicité, publications, relations publiques », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Sur présentation de Monsieur Le Maire, il est envisagé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 623, d'une manière générale :

- l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles et touristiques et les diverses prestations, cocktails et vins d'honneur servis lors de réceptions officielles et inaugurations (y compris les manifestations annuelles : Pâques, Halloween, Noël...)
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements
- les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations,
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations
- les frais de repas dans le cadre des fêtes et cérémonies organisées par la commune
- les colis/cartes cadeaux de fin d'année destinés aux aînés et aux agents,
- les frais d'annonce et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations,
- les impressions, les publicités liées aux événements
- toute autre dépense nécessaire à l'organisation des manifestations communales offertes à tous

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'affecter les dépenses reprises ci-dessus au compte 623 dans la limite des crédits prévus au budget et autorise le maire à signer les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 29 octobre 2024
Le Maire



COMMUNE DE HABARCO**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 25 octobre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, Thierry ROBERT, Laurent POUDROUX, Florent ACTHERGAL

Etaient absents excusés :

Sébastien BEUGIN donne pouvoir à Nicolas CAPRON
Hélène LARDIER donne pouvoir à Pierre HENRY
Christine CHABE donne pouvoir à Paul DAVANNE
Pierre CHABE donne pouvoir à Olivier GALLET

M Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 29 octobre 2024

OBJET : TRAVAUX DE BORDURATION ET TROTTOIRS SUR LA RD 339 RUE D'ARRAS – DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DU M.M.U

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, la possibilité de solliciter des services du Conseil Départemental une subvention au titre du M.M.U pour les travaux cités en objet.

Monsieur le Maire sollicite les services du Conseil Départemental pour obtenir cette subvention au titre du MMU pour l'opération décrite ci-dessus.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver cette opération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, approuve et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

A Habarcq,
le 29 octobre 2024
Le Maire,



COMMUNE DE HABARCO**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 25 octobre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, Thierry ROBERT, Laurent POUDROUX, Florent ACTHERGAL

Etaient absents excusés :

Sébastien BEUGIN donne pouvoir à Nicolas CAPRON
Hélène LARDIER donne pouvoir à Pierre HENRY
Christine CHABE donne pouvoir à Paul DAVANNE
Pierre CHABE donne pouvoir à Olivier GALLET

M Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 29 octobre 2024

**OBJET : AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE - DEMANDE DE SUBVENTIONS
DEPARTEMENTALE AU TITRE DU FARDA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, la possibilité de solliciter des services du département une subvention au titre du FARDA pour les travaux cités en objet.

Monsieur le Maire sollicite les services du département pour obtenir cette subvention au titre du FARDA pour l'opération décrite ci-dessus.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver cette opération et autorise la commune à percevoir les fonds correspondants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, approuve et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 29 octobre 2024
Le Maire

A blue circular official stamp of the Commune de Habarcq is visible, partially obscured by a red ink signature. The stamp contains the text 'COMMUNE DE HABARCO' and 'Pas-de-Calais'.

COMMUNE DE HABARCO**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 25 octobre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Laurent DUIHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, Thierry ROBERT, Laurent POUDROUX, Florent ACTHERGAL.

Etaient absents excusés :

Sébastien BEUGIN donne pouvoir à Nicolas CAPRON

Hélène LARDIER donne pouvoir à Pierre HENRY

Christine CHABE donne pouvoir à Paul DAVANNE

Pierre CHABE donne pouvoir à Olivier GALLET

M Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 29 octobre 2024

OBJET : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT RUE D'AUBIGNY - DEMANDE DE SUBVENTION PREFERATORALE AU TITRE DE LA DSIL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, la possibilité de solliciter des services de la préfecture une subvention au titre de la DSIL pour les travaux cités en objet.

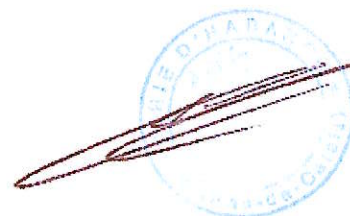
Monsieur le Maire sollicite les services de la préfecture pour obtenir cette subvention au titre de la DSIL pour l'opération décrite ci-dessus.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver cette opération et autorise la commune à percevoir les fonds correspondants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, approuve et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 29 octobre 2024
Le Maire



COMMUNE DE HABARCO**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 25 octobre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, Thierry ROBERT, Laurent POUDROUX, Florent ACTHERGAL.

Etaient absents excusés :

Sébastien BEUGIN donne pouvoir à Nicolas CAPRON

Hélène LARDIER donne pouvoir à Pierre HENRY

Christine CHABE donne pouvoir à Paul DAVANNE

Pierre CHABE donne pouvoir à Olivier GALLET

M Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 29 octobre 2024

OBJET: TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX - DEMANDE DE SUBVENTION PREFERATORALE AU TITRE DE LA DSIL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, la possibilité de solliciter des services de la préfecture une subvention au titre de la DSIL pour les travaux cités en objet.

Monsieur le Maire sollicite les services de la préfecture pour obtenir cette subvention au titre de la DSIL pour l'opération décrite ci-dessus.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver cette opération et autorise la commune à percevoir les fonds correspondants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, approuve et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 29 octobre 2024
Le Maire



COMMUNE DE HABARCO**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 25 octobre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, Thierry ROBERT, Laurent POUDROUX, Florent ACTHERGAL

Etaient absents excusés :

Sébastien BEUGIN donne pouvoir à Nicolas CAPRON

Hélène LARDIER donne pouvoir à Pierre HENRY

Christine CHABE donne pouvoir à Paul DAVANNE

Pierre CILABE donne pouvoir à Olivier GALLET

M Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 29 octobre 2024

OBJET : INSTALLATION PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES - DEMANDE DE SUBVENTIONS PREFERATORALE ET DEPARTEMENTALE AU TITRE DE LA DSIL ET DU FARDA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, la possibilité de solliciter des services de la préfecture et du département une subvention au titre de la DSIL et du FARDA pour les travaux cités en objet.

Monsieur le Maire sollicite les services de la préfecture et du département pour obtenir cette subvention au titre de la DSIL et du FARDA pour l'opération décrite ci-dessus.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver cette opération et autorise la commune à percevoir les fonds correspondants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, approuve et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 29 octobre 2024
Le Maire